

RECHERCHE

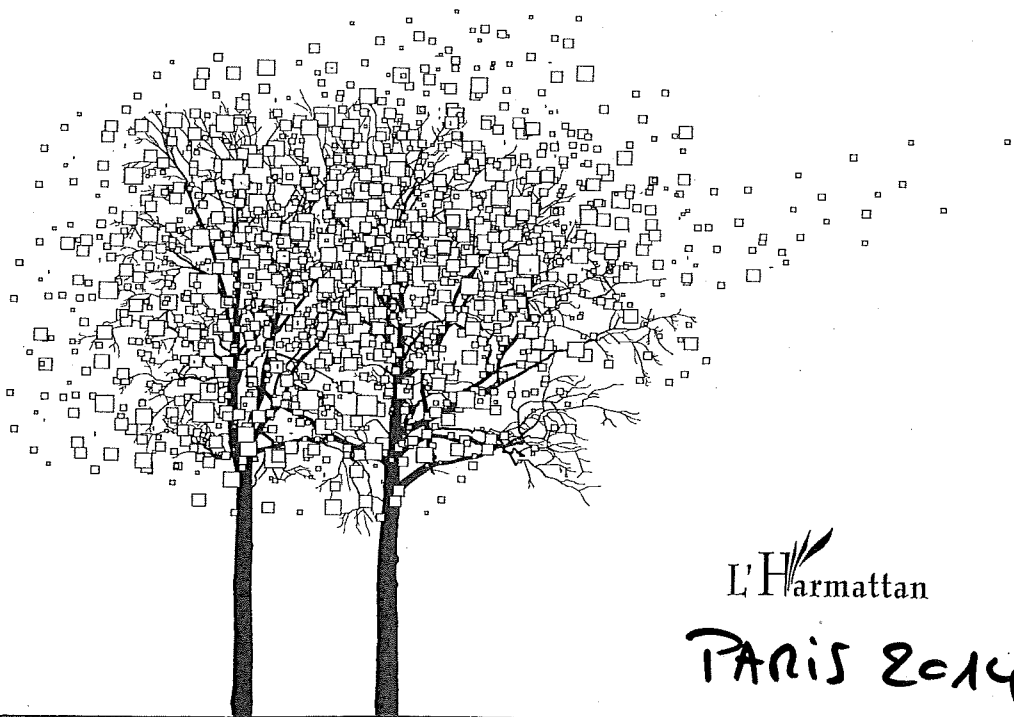
ET TRANSFORMATION

SOCIALE

Sous la direction
de Manuel Boucher
et de Mohamed Belqasmi

L'État social
dans tous ses états
Rationalisations, épreuves et
réactions de l'intervention sociale

À Robert Castel



L'Harmattan

PARIS 2014

L'État social dans tous ses états

Rationalisations, épreuves et réactions de l'intervention sociale

Sous la direction de Manuel Boucher et Mohamed Belqasmi

Avec la participation de: Jean-Robert Alcaras, Jean-Sébastien Alix, Joël Barthélémy, Ingo Bode, Robert Castel, Yasmine Debarge, Fabien Deshayes, Anna Elia, Carolyne Grimard, François Le Yondre, Philippe Lyet, Hervé Marchal, Christèle Marchand, Guillaume Marrel, Candice Martinez, Gérard Mauger, Magali Nonjon, Jean-Marie Pillon, Christophe Pittet, Nicolas Sallée, Frédérique Streicher

L'ambition de cet ouvrage est d'abord analytique. Dans un contexte de redéfinition de l'État social, il décrit comment s'opèrent la rationalisation et la marchandisation de l'intervention sociale ainsi que les épreuves et les réactions des intervenants sociaux percutés par ces processus : à quels types d'épreuves les intervenants sociaux doivent-ils faire face ? Quelles capacités d'action et de ressources individuelles et collectives mobilisent-ils pour surmonter ces épreuves ? Les intervenants sociaux sont-ils irrémédiablement contraints d'être des techniciens de la rationalisation au service de logiques strictement gestionnaires ou peuvent-ils devenir des innovateurs au service de projets politiques et sociaux progressistes incluant des réalités économiques, mais aussi des exigences déontologiques propres au champ social ? Les mutations de l'intervention sociale contribuent-elles à produire une démocratisation du champ social ou, paradoxalement, produisent-elles une complexification des formes de domination ?

Ce livre collectif fait l'état des lieux des transformations de l'État social et de ses conséquences sur l'état de la régulation sociale, de l'intervention sociale et du lien social au sein des sociétés modernes.

Manuel Boucher est directeur scientifique (HDR) du Laboratoire d'étude et de recherche sociales (LERS) de l'Institut du développement social (IDS) et chercheur associé au Centre d'analyse et d'intervention sociologiques (CADIS) de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS Paris).

Mohamed Belqasmi est attaché de recherche au LERS-IDS et doctorant à l'Université de Nice Sophia Antipolis au sein de l'Unité de recherche migrations et société (URMIS). Ils sont tous les deux sociologues et membres de l'Association des chercheurs des organismes de la formation et de l'intervention sociales (ACOFIS).

ISBN : 978-2-343-02588-9
33 €



////////// Chapitre 4

Sens et contresens des normes d'activation dans les dispositifs d'insertion destinés aux jeunes adultes

Christophe PITTET

Cette contribution souhaite mettre en discussion la question des politiques d'insertion socioprofessionnelle fondées sur l'activation des jeunes adultes allocataires de l'aide sociale dans le canton de Vaud en Suisse. Je rappellerai d'abord les principaux éléments qui fondent la construction de l'idéologie de l'activation des individus en mettant en exergue deux normes principales qui la structurent : la contre-prestation comme preuve de responsabilisation de l'individu dans la résolution de sa situation et la psychologisation des relations sociales comme moyen de compréhension de la défaillance individuelle. Puis, j'aborderai, à partir d'une recherche en cours portant sur la construction identitaire à partir des pratiques artistiques, la question des stratégies d'adaptation mises en place par de jeunes adultes dans le cadre d'un dispositif d'insertion face à l'injonction de contre-prestation et d'implication.

De la solidarité collective à la responsabilité individuelle

Le développement des assurances sociales en Suisse a été significatif dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. Leur essor a participé à l'établissement d'un État-providence qui a permis de mettre en place/d'initialiser un principe de socialisation des risques, qu'ils soient liés à l'accident ou à la maladie, à la place du principe de faute individuelle qui renvoyait à la notion de culpabilité¹. Bonvin et Moachon précisent que la sécurité sociale a été constituée à partir de la conception d'une couverture des risques par la société, notamment dans le domaine professionnel : « En élargissant la définition de Cheysson suivant laquelle « le risque professionnel est le risque afférent à une profession

¹ Bonvin J.-M., Moachon E., « L'activation et son potentiel de subversion de l'État social », in *L'État social actif. Vers un changement de paradigme*, Bruxelles, éd. Peter Lang, 2006, p. 64-65.

déterminée indépendamment de la faute des ouvriers et patrons » (cité in Ewald, 1996, p. 250), on aboutit au risque social dont la responsabilité ne peut être imputée à personne en particulier². » À partir de cette conception du risque, c'est à la société d'assumer les conséquences financières qui y sont liées au titre de la solidarité. Cette conception de la protection sociale a permis, d'une part, de sortir d'une vision moraliste du bon et du mauvais pauvre. D'autre part, elle a permis de dépasser la conception biologique de la capacité de travail, même minimale, qui renvoie à la question du mérite. Par conséquent, il ne s'agit plus d'adopter une approche qui vise l'attribution de prestations individualisées, mais d'instaurer une solidarité sociale fondée sur l'idée de catégorie de risque ouvrant sur des droits impersonnels³ : « L'État social s'est ainsi construit sur des politiques catégorielles enracinées dans la conception de l'homme moyen : l'individu n'y est envisagé que comme un bénéficiaire et sa responsabilité personnelle n'est pas engagée dans l'État social⁴. » En effet, si l'individu bénéficie d'une couverture en cas de risque, par exemple pour la question du travail, il en va autrement en ce qui concerne son rapport à l'assistance publique, qui le renvoie à la notion de responsabilité individuelle dès lors que ce risque n'est pas socialisé, puisque pas protégé par la société ? pas de manière inconditionnelle⁵. Pour Bonvin et Moachon, l'institutionnalisation des assurances sociales met en perspective une sorte de « ... dualisation de la prise en charge de la pauvreté : d'un côté une socialisation du risque et de la responsabilité au travers de l'adoption de politiques sociales catégorielles, de l'autre une individualisation de la prise en charge par les prestations d'assistance et les pratiques de travail social. Dans le même temps, la question éthique ou morale se déplace de l'individu vers la société qui est chargée de déterminer ce qui va être considéré comme un risque social et ce qui au contraire ne donnera lieu qu'à des prestations assistantielles⁶. »

Durant la période des Trente Glorieuses, l'État soutenait activement l'économie par des politiques d'investissement, budgétaires et monétaires, de manière à permettre l'intégration professionnelle des individus⁷. Cette volonté de maintenir une économie nationale basée sur des politiques industrielles et d'investissement est remise en cause avec la mondialisation, qui a pour conséquence d'instaurer d'autres logiques en termes de compétitivité des marchés financiers et d'instaurer de nouvelles modalités de production de biens et de services. Les effets les plus connus de cette nouvelle dynamique d'échanges mondialisés, soutenu par le libéralisme économique, sont la

2 *Ibid.*, p. 65.

3 *Ibid.*

4 *Ibid.*, p. 66.

5 *Ibid.*

6 *Ibid.*

7 *Ibid.*, p. 68.

libéralisation des marchés et la délocalisation des sites de production : « On voit donc émerger une nouvelle conception de la politique économique où les préoccupations liées à l'équilibre budgétaire et à la maîtrise de la dette publique (avec l'ambition de susciter la confiance des investisseurs privés et de garantir la compétitivité des territoires nationaux) prennent le pas sur la volonté keynésienne de soutenir la demande. Les dépenses publiques ne sont plus envisagées comme un soutien, mais comme un frein à l'investissement ou à la consommation privée⁸. » Par conséquent, l'État social est considéré, au travers de son système de protection sociale, comme coûteux. Le désengagement de l'État en direction du soutien au plein emploi, par l'investissement de fonds, va provoquer un glissement de la notion de responsabilité. De collective par l'idée d'une intégration professionnelle par le plein emploi, elle va devenir individuelle par l'exigence d'employabilité. En effet, il s'agit d'évaluer le niveau d'employabilité des individus afin de leur donner les supports nécessaires à leur retour sur le marché du travail.

L'idée de contre-prestation dans le contrat d'insertion comme preuve de la responsabilité

Le canton de Vaud a subi les soubresauts et les contrecoups de l'économie libérale et mondialisée dès le début des années 1990 avec la remise en cause de son tissu industriel et commercial traditionnel. À partir de 1992, plusieurs entreprises et banques ont fermé leurs portes entraînant des charrettes de licenciements, avec pour conséquence une forte croissance du taux de chômeurs qui a engendré une succession de révisions de l'assurance chômage afin de faire face à un déficit économique chronique. Ce déficit a été contenu, en partie, par des mesures visant à restreindre les droits des assurés tant au niveau de la durée d'indemnisation que du coût journalier de l'indemnité. Cette logique d'économie a engendré un report des coûts de l'assurance chômage en direction de l'aide sociale pour les chômeurs en fin de droits.

Pour répondre à cette problématique de transfert des charges, le Grand Conseil vaudois a adopté le 26 septembre 1996, le Revenu minimum de réinsertion (RMR) pour les personnes en situation de chômage de longue durée. Le RMR, entré en vigueur le 1^{er} juillet 1997, était un régime complémentaire à l'Aide sociale vaudoise (ASV) qui représentait le dernier filet de protection sociale permettant aux individus d'obtenir un soutien financier et social selon les besoins. Il se distinguait de l'ASV par des prestations axées en direction de la réinsertion professionnelle, faisant appel à des services différents mais

8 *Ibid.*, p. 70.

complémentaires aux Offices régionaux de placement (ORP), dépendant de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), et aux Centres sociaux régionaux (CSR).

Une des conditions d'octroi de ce revenu était de répondre à l'exigence de poursuite des recherches d'un emploi. À la suite de la signature d'un contrat avec le CSR, par le biais d'un assistant social, l'allocataire recevait alors un montant forfaitaire de 100 francs suisses par mois, outre son forfait de base d'aide sociale. Par ailleurs, le remboursement de la dette contractée en s'inscrivant au RMR n'était pas exigé, contrairement à ceux qui bénéficiaient du régime de l'ASV. Le volet de la réinsertion professionnelle était pris en charge par les ORP qui proposaient des stages de formation, des programmes d'emploi temporaire et divers soutiens économiques pour la création d'entreprises. La réinsertion sociale était quant à elle gérée par les CSR *via* des activités de création et de maintien du lien social pour lutter contre les effets négatifs en termes de socialisation suite à la perte d'un emploi.

Le régime du RMR a introduit l'exigence de la contre-prestation auprès des allocataires qui le percevaient, ceux-ci devant participer à une mesure d'insertion pour maintenir la somme forfaitaire de 100 francs suisses et le non-remboursement de l'aide sociale.

Cette condition de contre-prestation engage l'allocataire du RMR à devoir se raconter afin que l'assistant social puisse déterminer quelle est l'activité la plus appropriée. Cette démarche engage un processus de récit biographique qui a un double versant : informer et contrôler. La question du recueil des informations individuelles a une fonction de justification de la demande d'aide et de la reconnaissance de son statut d'indigent. En effet, si nous nous référons à Nicolas Duvoux, nous saisissons que le récit biographique est un moyen pour savoir comment l'allocataire comprend sa situation personnelle. L'auteur relève que c'est, parfois, le seul travail que l'allocataire peut entreprendre pour répondre à l'exigence de contrepartie du régime du Revenu minimum d'insertion (RMI) : « ... un travail sur soi peut apparaître comme un mode d'actualisation de la contrepartie implicite ou explicite. Ainsi, la suggestion de suivre une psychothérapie ou de faire des ateliers « d'expression » par le théâtre par exemple peut apparaître comme des injonctions à peine voilées⁹. »

L'entretien face à face sert également aux professionnels de l'action sociale à comprendre les facteurs qui ont provoqué la situation de fragilité et la nature de la demande de l'utilisateur. Outre ces questions relatives à la recherche d'informations sur la situation personnelle de l'utilisateur, nous retenons

9 Duvoux N., « Le contrat d'insertion et les scènes de la disqualification », in Payet J.-P., Giuliani F., Laforge D., *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, éd. PUR, 2008, p. 158-159.

également que l'entretien individualisé permet de mobiliser les ressources de l'utilisateur en vue d'entreprendre et de régler une partie de ses problèmes ; comme le souligne Frédérique Giuliani : « ... face à des problèmes sociaux non répertoriés, intervenants et usagers sont de plus en plus sollicités pour trouver, dans la relation d'accompagnement – opérante au cours des séquences dites d'entretien individualisé – les ressources et les appuis permettant de composer avec des situations où les repères et les indices font défaut¹⁰. L'entretien individualisé et le récit qui lui sert de matériau permet aussi la mise en sens de la relation entre l'intervenant social et l'utilisateur comme le souligne Giuliani : « ... les acteurs sont censés investir les marges de manœuvre qui leur sont imparties pour construire le sens et la validité de la relation dans laquelle ils se trouvent engagés, eu égard aux problèmes qu'elle permet de prendre en compte et de traiter¹¹. »

Un autre versant de la fonction de l'entretien individuel est celui de la reconnaissance du statut d'assisté qui permet d'ouvrir un droit à l'aide sociale. Si nous suivons le raisonnement de Fleurdorge qui s'est intéressé à la dimension des rituels dans le cadre de l'entretien d'aide, nous retenons que le premier contact entre l'assistant social et l'utilisateur est structuré par des éléments distincts et proches tels que l'espace dans lequel a lieu la rencontre, sa durée, les paroles échangées ou encore le matériel utilisé. C'est dans cette interaction que la situation d'exclusion de l'utilisateur socialement reconnue. Dans la perspective de Fleurdorge, nous comprenons que le traitement d'une demande sociale entraîne la construction d'un lien de solidarité qui s'exprime dans une appartenance sociale commune entre le travailleur social, représentant légal de la collectivité, et le statut de la personne souffrante inscrite dans une collectivité : « Dans la mesure où l'assistance dont il est une des premières manifestations est la même pour tous ceux qui y font appel et en remplissent les conditions, l'entretien d'aide est bien l'instrument initial d'une réinsertion dans une collectivité sociale, mais en outre par la ritualisation de son déroulement et les catégories de codes que celui-ci met en œuvre, il souligne non seulement la généralité mais l'antériorité de son appartenance¹². » Il s'agit donc bien, pour l'assistant social, d'exprimer une marque de reconnaissance à la fois de la situation difficile dans laquelle se trouve l'utilisateur mais également du lien qui le relie à la société. Cependant, comment comprendre cette dimension de la reconnaissance que l'assistant

10 Giuliani F., « La procédure de l'entretien individualisé dans le travail d'accompagnement : quand usagers et intervenants sociaux ont à organiser l'expérience de situations sans qualité », in Astier I., Duvoux N., *La société biographique : une injonction à vivre digne*, Paris, éd. L'Harmattan, 2005, p. 196.

11 *Ibid.*

12 Fleurdorge D., « Un rituel pour devenir « usager ». L'entretien d'aide, un rituel de différenciation et de reconnaissance sociale », in *Le Sociographe*, 2008, n° 25, p. 38.

social assume alors qu'elle devrait être réellement effective et traduisible par le biais de politique sociale et de politique de l'emploi conséquentes.

Dans la relation basée sur la contre-prestation, le contrat peut être saisi comme une modalité de renforcer le lien et de clarifier les attentes et les objectifs à atteindre. C'est aussi un moyen de vérifier la relation de confiance entre l'assistant social et l'allocataire. Enfin, le contrat peut revêtir un caractère plus stratégique en ce sens qu'il met l'individu en situation de responsabilité et d'activation comme le souligne Marc-Henry Soulet : « ... cela suppose une plus grande implication du bénéficiaire-usager dans la définition et la mise en œuvre de sa propre insertion, au point de parler de coproduction de service. Les fins ne pouvant plus être hétéronomes, c'est au cœur de lui-même que l'usager doit chercher sa définition, c'est-à-dire l'élaboration de son projet. La logique de contractualisation, de plus en plus présente dans le champ de l'intervention sociale, illustre fortement ce mouvement¹³. » Le contrat peut être compris comme un des éléments du dispositif d'accompagnement à l'autonomie dans lequel l'individu est sommé de s'impliquer pour construire le sens de son insertion, quand bien même la réponse se situe au niveau de l'économie marchande qui ne génère plus suffisamment d'emplois permettant aux désaffiliés de reprendre une place de producteur-consommateur¹⁴.

L'insertion socioprofessionnelle au risque de la psychologisation des rapports sociaux

En 2003, l'État de Vaud a révisé et adopté plusieurs nouvelles lois sociales afin de mieux répondre aux besoins des individus en difficulté et de répartir de manière plus cohérente les tâches et les compétences entre l'État et les communes qui participent financièrement à la facture sociale.

C'est dans ce sens que la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, a été pensée. Le Revenu d'insertion (RI) a été le résultat de la démarche de modernisation des structures de l'action sociale, dont la conséquence fut la fusion entre l'ASV et le RMR¹⁵. Il permettait, par ailleurs, de simplifier le cadre administratif de la mesure.

La LASV comporte trois principaux axes. Le premier vise la prévention sociale auprès de populations dites à risque telles que les personnes au chômage, les familles monoparentales et les jeunes adultes sans formation. L'objectif est de permettre à ces populations d'accéder à des programmes spécifiques permettant de les soutenir dans l'accès au marché du travail¹⁶.

Le second axe est une aide individualisée et personnalisée à travers un appui social dans les domaines, par exemple, d'un soutien à la recherche d'un logement, à la gestion d'un budget ou pour toutes démarches administratives. Enfin, le troisième axe est constitué du RI qui se « ... compose d'une prestation financière et de mesures d'insertion¹⁷ ». Le RI n'est proposé que lorsque toute autre forme de revenu tel qu'un salaire, une rente ou des prestations d'assurances sociales n'est plus possible.

À travers le RI, les autorités cantonales soutiennent clairement le projet d'insérer professionnellement les individus par un accès élargi aux mesures d'insertion, ce qui n'était pas le cas auparavant puisque seuls les bénéficiaires du RMR parvenaient à obtenir des mesures, et de façon très ponctuelle. Les bénéficiaires, plus fragilisés, inscrits à l'ASV n'y accédaient pas.

En ce qui concerne les mesures d'insertion professionnelle, elles sont au nombre de six, administrées conjointement entre les ORP et les CSR. Elles visent l'inscription des individus dans des stages au sein de l'administration cantonale, dans des formations courtes ou encore dans un emploi temporaire permettant à nouveau de cotiser à l'assurance chômage afin d'obtenir un droit aux indemnités. D'autres mesures d'encouragement à l'embauche ou d'aide à la création d'entreprise sont proposées¹⁸.

Les prestations visant à favoriser l'insertion sociale se déclinent en trois types de mesures. Le premier type a pour objectif l'aide au rétablissement du lien social par un soutien et des conseils, tant au niveau administratif que concernant la vie sociale de la personne. Elle peut être encouragée à s'inscrire dans des activités bénévoles au sein d'une association ou encore réfléchir à un projet personnel. La seconde mesure est une aide à la préservation de la situation économique par un soutien à la gestion du budget, à désendettement et à l'assainissement financier. Enfin, le dernier type propose des mesures en direction de la formation et l'aptitude au placement destinées à des personnes en situation de désaffiliation, de marginalité ou de toxicodépendance. Ces

13 Soulet M.-H., « Une solidarité de responsabilisation ? », in Ion J., *Le travail social en débat(s)*, Paris, éd. La Découverte, 2005, p. 86-103.

14 Ginisty B., « Le chômage, fracture d'un modèle de société. Appel à de nouvelles solidarités », in *Revue de l'Institut catholique de Paris*, 1994, p. 81.

15 Piolet G., « Le RI : un revenu pour l'insertion », *Le dossier du mois de l'ARTIAS*, Yverdon-les-Bains, décembre 2005, p. 3.

16 *Ibid.*, p. 4.

17 *Ibid.*, p. 5.

18 *Ibid.*, p. 6.

mesures proposent l'acquisition ou le maintien de compétences sociales (communication, ponctualité, rythme, etc.)¹⁹.

Cette nouvelle politique en matière d'assistance sociale promeut clairement une participation de l'individu à des programmes lui permettant de gagner en employabilité. D'ailleurs, l'État de Vaud a déployé des moyens considérables pour mener à bien cette politique d'activation en renforçant, d'une part, la mise en place d'un réseau de mesures d'insertion sociale. D'autre part, en mettant sur pied un programme d'accompagnement et de soutien des jeunes adultes en situation de formation professionnelle. Pour exemple, le budget de l'action sociale destiné aux mesures d'insertion sociale est passé de 5 millions de francs suisses en 2007 à près de 30 millions en 2013. Cela signifie que les moyens alloués à l'insertion des individus assistés sont devenus conséquents au cours de ces cinq dernières années. Par conséquent, les professionnels, qu'ils soient du côté des assistants sociaux ou du côté des organisateurs de mesures d'insertion sociale, peuvent légitimement, dès lors que les moyens sont présents pour rendre employable l'individu, s'interroger sur les obstacles à l'insertion. Cette politique de l'employabilité doit favoriser l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi. Pour Mejed Hamzaoui, cette conception renvoie à une approche comportementaliste qui vise à culpabiliser les individus et à les discipliner par la contrainte à suivre des mesures²⁰. Il s'agit donc de viser à normaliser les comportements de manière à ce que les individus se conforment aux attentes des services sociaux. En effet, la loi sur l'action sociale vaudoise spécifie que l'octroi de l'aide sociale : « ... implique pour les requérants l'obligation d'entreprendre toutes démarches utiles auprès des personnes ou organismes concernés pour éviter ou limiter leur prise en charge financière²¹ ». Par conséquent, le travailleur social est chargé d'évaluer les motivations et les ressources de l'allocataire afin d'estimer dans quelle mesure il est apte ou pas au placement professionnel. S'il ne répond pas aux exigences du placement, il sera alors considéré comme défaillant. Ce transfert de la responsabilité sur le sujet comporte un risque d'internalisation de l'échec : « La pression à l'internalité en tant qu'elle renforce l'attribution des conduites aux personnes, qu'elle invite au contrôle interne, qu'elle autorise de juger de la responsabilité individuelle en éludant ce qui tient aux structures sociales permet la naturalisation d'un univers...²² ». Dès lors que les facteurs externes ne sont plus pris en compte dans l'analyse de sa situation, l'individu est sommé

19 *Ibid.*

20 Hamzaoui M., 2, « Émergence et logiques de la politique d'activation du social et de l'emploi », in *Pensée plurielle*, 2005, vol. 2, n° 10, p. 19-28 (p. 20).

21 Loi sur l'action sociale vaudoise du 2 décembre 2003.

22 Boutanquoi M., 2004, « Travail social, psychologisation et place du sujet », in *Connexions*, n° 81, p. 75-87 (p. 78).

de démontrer sa volonté de s'en sortir en s'inscrivant dans des dispositifs qui lui permettront de renforcer son estime et de gagner en confiance.

Des programmes d'insertion pour endiguer l'ampleur de jeunes adultes inscrits à l'aide sociale

Durant le premier semestre 2005, le Conseil d'État vaudois engageait une action de mise en place d'un dispositif d'insertion socioprofessionnelle destiné spécifiquement aux jeunes adultes âgés entre 18 et 25 ans dépendant économiquement de l'aide sociale. Cette initiative a été prise en raison du nombre croissant de jeunes adultes recourant au soutien social et financier des CSR pour subvenir à leurs besoins primaires. Ces jeunes adultes rencontraient des problématiques personnelles telles que rupture d'apprentissage, difficulté à entrer dans le monde du travail en raison d'un nombre insuffisant de places de formation ou parce qu'ils étaient dans une relation conflictuelle avec leurs parents.

Dès l'automne de la même année, plusieurs organismes d'action sociale ont bénéficié du soutien du Service de prévoyance et d'aide sociales pour construire et gérer des programmes d'insertion sociale et professionnelle visant à faciliter l'accès à la formation ou à l'emploi pour celles et ceux qui ne pouvaient le faire uniquement par leurs propres ressources. Ces programmes ont été élaborés de manière à être complémentaires et à offrir des expériences différentes en permettant, par exemple, aux jeunes adultes d'être confrontés à des normes et exigences professionnelles ou par une offre d'activités et de cours ayant pour objectifs de renforcer la socialisation et les connaissances scolaires de base. Les jeunes adultes sont contraints à participer à ce type de prestations sous peine de sanction en cas de refus. Ce nouveau modèle de l'insertion des jeunes adultes succède et complète le dispositif de la « transition 1 » composé, entre autres, de l'Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelles, ainsi que des Semestres de motivation.

Les arts de la scène comme soutien à l'insertion professionnelle

Le programme « Scenic Adventure » a été mis sur pied en 2007 par la Société coopérative Démarche²³ à Lausanne pour répondre à la politique d'insertion engagée par le Conseil d'État vaudois et propose des activités artistiques et créatrices (multimédias, musique assistée par ordinateur, stylisme et création de vêtements, décoration et création d'objets, danse, expression théâtrale et

23 [www.demarche.ch].

chant) à 30 jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans dans le but de mettre en scène un spectacle durant une période de neuf mois.

Les ateliers sont complétés par des démarches de recherche d'une formation ou d'un emploi, ainsi que par des cours d'appui en français et mathématiques. Les objectifs de ces prestations animées par une équipe socioéducative, des responsables d'atelier appelés « coachs » et des intervenants extérieurs (artistes et enseignants) visent à redonner confiance et à identifier les potentialités de chacun avec l'idée de développer et renforcer les compétences personnelles, sociales et techniques. La finalité de la mesure d'insertion étant l'obtention d'une place de formation par le biais, entre autres, de l'élaboration d'un projet professionnel.

C'est dans le cadre de cette mesure que j'ai mené une recherche portant sur la construction identitaire des jeunes adultes à partir des pratiques artistiques. Je me suis intéressé à connaître leurs motivations à s'engager dans un tel dispositif et quels étaient les bénéfices retirés de leur participation aux activités artistiques. Les entretiens m'ont également permis de mieux saisir les stratégies mises en place lors des ruptures biographiques et dans quelle mesure le passage au régime d'aide sociale participait, paradoxalement, à la construction d'une forme d'autonomie en termes d'identité et de reconnaissance. Ces parcours, marqués par une étape de dépendance à un service social peuvent être compris comme une ressource dans la construction d'un projet plus personnel. Je propose d'illustrer ce type de situation à partir des trajectoires de Lionel et de Sam.

La trajectoire de Lionel ou l'illustration d'une recherche d'autonomie contrariée

Âgé de 28 ans au moment de son inscription au programme « Scenic Adventure III » en 2009, Lionel a principalement participé aux activités de l'atelier multimédias.

La scolarité de Lionel a été ponctuée de difficultés dès le début de l'adolescence. Une phase de révolte associée à des problèmes de santé tels que maux de tête chroniques et problèmes cardiaques ont rendu les apprentissages scolaires difficiles.

Dans le courant de l'année 2000, Lionel a rencontré une connaissance qui projetait d'ouvrir un magasin de disques. Intéressé par cette proposition de collaboration, Lionel s'est lancé dans l'aventure de la vente en qualité d'indépendant. C'est ainsi, qu'il a inauguré son entrée dans la vie

professionnelle : « Du coup ça c'est enchaîné comme ça. Après, il y a une autre personne qui m'avait proposé justement de faire dans le textile mais d'ouvrir également un magasin de disques car il fallait plus de temps pour le textile. Au final, il y avait deux magasins en un et puis ça marchait bien. » La réussite de ce projet commercial a pu être effective grâce au soutien financier de sa mère et de son parrain. Cette expérience a duré quatre ans. La fin de cette étape professionnelle a été provoquée, entre autres, par des difficultés relationnelles avec son associé. Lionel a gardé, cependant, un bon souvenir de cette expérience de la vente. De plus, il pensait pouvoir rebondir suite à cette première déconvenue : « Ça s'est pas du tout passé comme prévu et du coup c'est un peu un monde qui m'a pas dégoûté mais qui m'intéressait plus parce que vendre du textile, c'est super de le faire quelque temps, mais au bout d'un moment c'est ou on gère dans la paperasserie, ou on est comme vendeur vous voyez. Le plus intéressant, ce n'est pas le contact avec les gens. C'est l'univers de la vente. Dans ce domaine-là plus précisément, il y a sûrement des choses à vendre plus intéressantes que ça, mais ça me parlait plus. »

D'un point de vue économique, l'arrêt de ce premier emploi n'a pas affecté autrement Lionel, car il bénéficiait toujours du soutien de sa famille. Cependant cette situation n'a pas duré longtemps et cet équilibre a été remis en question suite à des problèmes familiaux. Ne pouvant plus bénéficier des ressources financières de sa mère, il s'est adressé d'abord à l'ORP qui est un organe de gestion de l'assurance chômage. Toujours sans solution d'emploi, il a dû se tourner vers les services sociaux pour obtenir le RI afin de subvenir à ses besoins.

Puis, il s'est adressé au Centre social régional de sa ville. Sa conseillère en insertion lui a proposé au début de l'année 2009 de participer à la mesure « Scenic Adventure ». Une fois sa participation à cette mesure terminée, en août 2009, Lionel n'avait pas de perspectives professionnelles très précises. Il comptait s'engager dans un nouveau projet commercial avec un partenaire. Au printemps 2010, Lionel s'était désinscrit du RI grâce au soutien financier de sa mère qui est active professionnellement dans la finance. Il logeait dans un Palace de Lausanne et projetait un voyage en Inde avant de remettre l'ouvrage sur le métier pour se lancer dans un nouveau défi commercial.

Le parcours de Sam ou la conquête d'une identité sociale

Sam est né en 1985 en Angola. Il est arrivé en Suisse lorsqu'il avait 8 ans avec un statut de requérant d'asile. Fuyant la guerre dans son pays, il a été accueilli dans une famille dans le canton de Vaud. Ses parents, ainsi que sa

sœur cadette, sont décédés de la malaria. Il n'a pas beaucoup connu son père. Un peu plus sa mère.

Son intégration a été difficile car les cultures sont différentes et parce que Sam ne parlait pas bien le français au moment de son arrivée en Suisse : « ... dans une école où je ne connais personne. Être dans une société où je ne connais rien. Je ne connais pas la langue, je sais ni lire, ni écrire, je dois tout apprendre, tout depuis le début en fait... » Sa famille d'accueil a été d'un soutien important durant la scolarité de Sam, qui ne fut pas de tout repos : « ... je me battais tout le temps. J'avais toujours des histoires. J'avais de la peine. Mes carnets n'étaient jamais signés. J'enlevais les pages de mon carnet journalier. Des fois mes devoirs n'étaient pas faits mais j'ai bossé quand même, voilà. » Les raisons de son comportement sont à chercher dans l'éducation qu'il a eue en Angola en raison des conditions sociopolitiques et économiques difficiles.

Après sa scolarité, à l'âge de 17 ans, il a fait des stages et a souhaité apprendre de manière autodidacte. Il a également travaillé dans le nettoyage de locaux et dans un établissement médico-social pour personnes âgées et dépendantes en qualité d'aide soignant : « ... moi je trouve que tant que j'arrive à me nourrir, à me démerder, le reste ça s'arrête là. Le but c'est de vraiment aller de l'avant, pas de reculer et après tout ça, j'ai décidé que j'avais besoin d'argent. J'ai rencontré ma copine, j'avais besoin d'argent. J'ai décidé de faire un défilé de mode et j'avais besoin d'argent pour faire le défilé et le problème c'est que je n'avais pas assez d'argent. J'ai été à la déchetterie et j'ai créé mon premier vêtement en papier, voilà. J'ai fait 30 vêtements, 30 robes en papier avec des matériaux trouvés à la déchetterie... » Son défilé de mode a eu lieu dans une boîte de nuit de Lausanne dont il connaissait le patron car il avait été engagé pour l'entretien des locaux. Puis, il a organisé d'autres défilés à l'occasion de la fête de la musique à Lausanne ou dans le cadre du festival de Jazz de Montreux. La ville de Renens lui a également financé à hauteur de 8 000 francs suisses l'organisation d'un défilé de mode. La mode et le stylisme font partie de son univers : « ... vous savez, j'ai ce goût d'apprendre. D'apprendre maintenant, de lire, d'apprendre la culture. Je peux vous parler des couturiers que j'apprécie, ce n'est pas forcément parce qu'on aime la mode. Moi ce qui m'intéresse, c'est l'art, j'aime beaucoup l'art. C'est comme cette recherche de soi-même on trouve spirituellement, je ne sais pas comment expliquer... » Sam a besoin de vivre des sensations fortes dans les activités qu'il mène. Il a également besoin de voir du sens dans le travail qu'il accomplit et de ressentir des émotions : « ... je me raconte mon histoire en fait. Quand je crée, je raconte une histoire. Je sais, les gens sentent ça différemment. Moi je suis bien. Je suis coupé du monde et je me sens bien, le seul moment où je me sens bien c'est là. » La création lui permet de s'évader et de créer, au travers d'objets, des histoires : « ... ces jours-là, je fais des vêtements

cravates. Je récupère des centaines de cravates et moi je fais des créations de cravates. Et avec ces cravates je me raconte une histoire, comment vous dire cela, chaque chose que j'ai fait, je me raconte une histoire, je ne sais pas comment expliquer ça. » Ayant besoin d'argent pour subvenir à ses besoins, Sam s'est adressé au CSR de Lausanne. Son assistante sociale lui a proposé de rejoindre la mesure d'insertion sociale « Scenic Adventure » et de participer au spectacle en 2008. Il a été actif dans l'atelier stylisme : « ... moi je savais ce que je voulais faire. Le cadre ici c'est on ne sait pas ce qu'on veut faire encore. On ne sait pas si on veut faire un apprentissage, on doit encore chercher. Moi je savais. Je n'ai pas fait d'école mais je me suis démerdé et je sais ce que j'ai encore besoin d'apprendre. » Le projet professionnel de Sam était de devenir couturier indépendant et il s'est donné cinq ans pour réussir ce défi.

Depuis 2005, Sam alterne entre soutien financier de la part du CSR, emploi temporaire, indemnités chômage et programme d'insertion sociale. Cette situation ne semble pas le déranger, ni d'ailleurs son assistant social : « ... j'ai une bonne réputation parce que j'ai un bon contact avec mon assistant, parce qu'ils savent ce que je fais. Je fais des recherches d'emploi, je fais mon boulot. Là, je fais un peu de babysitting pour garder un enfant. Je me lève à sept heures du matin, je l'emmène à l'école. Eux voient que ça marche. Même mon assistant du chômage il voit bien ce que je fais. Je fais des jeans aussi et voilà ça se passe très bien. »

De l'identité attribuée à l'identité choisie

Le récit de Lionel donne à voir que le recours à l'aide sociale a eu pour fonction de répondre à un épisode de crise dans une forme d'autonomie adoptée depuis sa sortie de la scolarité. Autonomie qui n'est pas complètement assumée économiquement et qui repose sur les contributions de certains membres de sa famille. Par contre, les propos de ce jeune homme indiquent qu'il a su conquérir une autonomie en termes d'idées et d'initiatives, comme le prouvent ses projets et activités marchandes. D'ailleurs au même titre que Sam qui a démontré sa capacité à développer des habits grâce à son talent et son passage au sein de l'atelier de stylisme de « Scenic Adventure ».

Les trajectoires de Lionel et de Sam ne sont pas emblématiques des situations rencontrées dans le cadre de cette recherche. Elles illustrent plutôt des figures originales qui démontrent que l'archétype de l'assisté ne peut suffire pour comprendre les multiples raisons de la demande d'aide auprès d'un service social. Le choix de mettre en exergue ces deux histoires vise d'abord à montrer les stratégies d'adaptation mises en œuvre par certaines personnes pour conserver une partie de pouvoir sur le cours de leur existence.

Catherine Delcroix souligne que ce n'est pas parce que le projet a échoué, comme ce fut le cas pour Lionel, que l'individu n'est pas doté de ressources : « Beaucoup plus fréquents sont les exemples de projets qui, malgré des efforts de mise en œuvre, n'ont finalement pas abouti. Je pense cependant que dans la mesure où il y a eu un projet clairement formulé, une mobilisation rationnelle des moyens disponibles pour le mener à bien, une réflexion impliquant une anticipation des étapes à franchir, il y a eu une action stratégique. Qu'elle ait échoué par manque de moyens ou en raison d'obstacles trop élevés – on voit à quel point les effets du discrédit jeté sur certaines catégories sociales constituent des handicaps – ne signifie pas qu'elle n'ait pas existé²⁴. » Les compétences mises en place pour mener à bien des stratégies d'adaptation ont pour fonction de maintenir la personne dans une action porteuse de sens et, de surcroît, l'engager dans un processus de contre-stigmatisation.

Lorsque Lionel se projette comme un acteur du secteur commercial, il se situe bien dans cette recherche d'une attribution identitaire positive lui permettant de contrer une identité virtuelle, qui est celle d'assisté social octroyée par les services sociaux, au même titre que pour Sam. Claude Dubar rend compte de cette dynamique des constructions identitaires ainsi : « Il en résulte « des stratégies identitaires » destinées à réduire l'écart entre les deux identités. Elles peuvent prendre deux formes : soit celle de transactions « externes » entre l'individu et les autres significatifs visant à tenter d'accommoder l'identité pour soi à l'identité pour autrui (transaction appelée « objective »), soit celles de transactions « internes » à l'individu, entre la nécessité de sauvegarder une part de ses identifications antérieures (identités héritées) et le désir de se construire de nouvelles identités dans l'avenir (identités visées) visant à tenter d'assimiler l'identité-pour-autrui à l'identité-pour-soi²⁵. » Nous retenons également que les dimensions de continuité ou de rupture sont des éléments dynamiques dans la constitution des identités, notamment lorsqu'elles jouent entre celles qui sont virtuelles et celles dites réelles. Dubar parle alors de négociation identitaire incluant une confrontation entre des demandes et des offres d'identités possibles, et non uniquement comme le résultat d'une attribution d'identité, à travers des identités pré-construites.

Pour conclure provisoirement

Jusqu'au début des années 1990, les individus au chômage avaient comme horizon accessible et normatif un emploi comme support identitaire et de lien

social majeur. Depuis, avec l'apparition des politiques d'activation en matière d'insertion, les individus doivent faire face à un double message : devoir faire preuve de leur responsabilité en adhérant à des dispositifs d'insertion afin de montrer leur volonté de s'en sortir tout en constatant que leur condition, pour certains, sera marquée par l'alternance entre travail et chômage. Cette tension caractérisée par l'impératif de montrer une figure du bon « pauvre » tout en admettant que le précarité est le destin le plus probable donne à voir l'ampleur de la crise, non seulement économique et financière, mais aussi morale et politique.

Certains jeunes adultes rencontrés dans le cadre de cette recherche ont choisi, avec détermination ou non, de tenter de s'accommoder face à une forme d'incertitude et de précarité. À partir des témoignages de Lionel et Sam, nous constatons que le dernier filet de protection que représente l'aide sociale peut être un soutien au développement d'initiatives qui échappent, en partie, à la maîtrise de la part des travailleurs sociaux. En adaptant leur comportement de manière à faire croire à ces derniers qu'ils répondent aux exigences du système, ils développent de réelles compétences d'adaptation de façon à construire un projet plus personnel et qui échappe aux injonctions des politiques d'activation. Dès lors, serions-nous donc amenés à comprendre que le RI est une nouvelle forme d'allocation d'existence plus ou moins durable qui servirait à couvrir le risque d'être « anormal » dans une société hyper normative ?

Bibliographie

- Bonvin J.-M., Moachon, E., 2006, « L'activation et son potentiel de subversion de l'Etat social », in *L'Etat social actif. Vers un changement de paradigme*, Bruxelles, éd. Peter Lang, p. 64-70.
- Boutanquoi M., 2004, « Travail social, psychologie et place du sujet », in *Connexions*, n° 81, p. 75-87.
- Delcroix C., 2005, *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent face à la précarité*, Paris, éd. Payot.
- Dubar C., 1995, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, éd. Armand Colin.
- Duvoux N., 2008, « Le contrat d'insertion et les scènes de la disqualification », in Payet J.-P., Giuliani F., Laforge D., *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Rennes, éd. Presses universitaires de Rennes, p. 158-160.

24 Delcroix C., *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent face à la précarité*, Paris, éd. Payot, 2005, p. 228.

25 Dubar C., *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, éd. Armand Colin, 1995, p. 114.

Fleurbaey D., 2008, « Un rituel pour devenir « usager ». L'entretien d'aide, un rituel de différenciation et de reconnaissance sociale », in *Le Sociographe*, n° 25.

Ginisty B., 1994, « Le chômage, fracture d'un modèle de société, Appel à de nouvelles solidarités », in *Revue de l'Institut catholique de Paris*.

Guiliani F., 2005, « La procédure de l'entretien individualisé dans le travail d'accompagnement : quand usagers et intervenants sociaux ont à organiser l'expérience de situations sans qualité », in Astier I., Duvoux N., *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, Paris, éd. L'Harmattan, p. 195-212.

Hamzaoui M., 2005, « Émergence et logiques de la politique d'activation du social et de l'emploi », in *Pensée plurielle*, n° 10, p. 19-28.

Loi sur l'action sociale vaudoise du 2 décembre 2003.

Piotet, G., décembre 2005, « Le RI : un revenu pour l'insertion », *Le dossier du mois de l'ARTIAS*, Yverdon-les-Bains.

Soulet M.-H., 2005, « Une solidarité de responsabilisation ? », in Ion J., *Le travail social en débat(s)*, Paris, éd. La Découverte, p. 86-103.

www.demarche.ch

////////// Chapitre 5

Régulations publiques territoriales et quasi-marché.
L'organisation du « care » à domicile et ses effets dans
trois modèles d'« État social » (France, Luxembourg et
Allemagne)

Ingo BODE et Frédérique STREICHER

Les activités de « care » à domicile¹, ou – en utilisant des termes proliférant en France depuis un certain temps – les « services à la personne », sont devenus un sujet de grande actualité politique et scientifique au plan international. En France et ailleurs, des chercheurs en sciences sociales ont commencé à examiner ce secteur, mettant en lumière ses dynamiques mais aussi ses problématiques sociales². Parfois, la recherche entreprise comprend également le niveau local du « care », par exemple le vécu des travailleurs ou des usagers concernant la production de ces services auprès des particuliers³. D'autres travaux ont montré la complexité et la multiplicité des formes européennes de gouvernance locale et territoriale des services de

1 Le « care », traduisible en français par « prendre soin d'autrui », englobe un ensemble d'activités inscrites par les politiques publiques dans les secteurs de la santé, de l'action sociale et médicosociale et de l'éducation. À côté des secteurs progressivement institutionnalisés par l'intervention publique, le « care » englobe toutes pratiques d'attention et de soins apportés à l'autre (enfants, vieillards, handicapés, malades...) développées dans toutes formes de sociétés, particulièrement par les femmes dans la sphère domestique et les solidarités de proximités (Tronto J., *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, éd. La Découverte, 2009).

2 Devetter F.-X., Janny-Catrice F. et Ribault T., *Les services à la personne*, Paris, éd. La Découverte, 2009 ; Dussuet A., « Un modèle associatif de régulation du travail ? L'exemple d'associations de services à domicile », in *Politiques et management public*, 2010, vol. 27, n° 1, p. 79-96 ; Pfau-Effinger B., Rosgaard T. (Eds.), *Care between Work and Welfare in European Societies*, Houdsmills Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2011.

3 Emilsson U. M., « Health care, social care or both ? A qualitative explorative study of different focuses in long-term care of older people in France, Portugal and Sweden », in *European Journal of Social Work*, 2009, vol. 12, n° 4, p. 419-434 ; Dorschner S., Meussling-Sentpali A. et Schaefer I., « Wir tun unser Bestes – Pflegeprozess und Pflegequalität im subjektiven Erleben beruflicher Pfleger », in Stemmer R. (Hg.), *Qualität in der Pflege - trotz knapper Ressourcen*, Hannover, Schlütersche Verlagsgesellschaft, 2009, p. 29-55.